



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT.159

Déposé le : 17.04.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

A propos des mineurs non accompagnés

Texte déposé

La problématique des mineurs non accompagnés (MNA) revient régulièrement sur le devant de la scène, actuellement par la décision des pédiatres suisses hostiles à collaborer pour établir l'âge des jeunes migrants et la fermeture programmée du centre du Chasseron à Lausanne.

Selon le Secrétariat d'Etat aux migrations, en 2017, 733 jeunes ont été reconnus comme tels mais ils ne viennent pas nécessairement de pays en guerre, C'est ainsi qu'il y en a eu 32 de Côte d'Ivoire, 25 du Maroc et 22 d'Algérie. Il s'agit essentiellement de migrants économiques et non de personnes réfugiées suite à des persécutions ou un danger imminent.

Les médias nous apprennent qu'en novembre 2016 il y a eu 7 tentatives de suicides dans le foyer de Malley. (Certaines sources parlent de 8 cas).

Si au début les MNA jouissent d'une certaine sympathie en fonction des inévitables tribulations qui leur sont arrivées pendant le voyage, il y a des cas très problématiques comme le révèle 24 Heures du 14 mars.

Voici l'histoire d'un prénommé Adam, 13 ans :

« Trois mois après son arrivée en foyer, à l'été 2016, Adam fait une tentative de suicide. Il présente des difficultés d'apprentissage. S'ensuivront un décrochage scolaire et des conflits au sein du foyer. L'équipe éducative se lance dans une longue procédure pour le placer

dans une école spécialisée et dans une structure adaptée. Son agressivité augmente. Il passe la plupart de ses nuits hors du foyer, on ne sait où. Il est exclu et placé dans un foyer pour adulte où il ne se rend pas, alors qu'on lui trouve une place en internat. Après 3 mois, la police le retrouve. Il est replacé au foyer de Chamby mais fugue. Personne ne sait où il est actuellement ». (mi-mars 2018)

Questions au Conseil d'Etat vaudois :

1. Est-ce que l'EVAM a enquêté sur ces tentatives de suicides ? Dans l'affirmative, quelles raisons ces jeunes ont voulu s'enlever la vie ?
2. Combien de MNA étaient attribués à l'EVAM au 31 mars 2018 et sur le nombre, combien ont un casier judiciaire ou sont des personnes à problèmes ?
3. Dans un cas comme Adam, un MNA, jusqu'à 18 ans, peut-il commettre n'importe quel excès ou désobéissance quasiment en toute impunité, sans risquer l'expulsion ?
4. Toujours concernant Adam, lorsqu'il arrivera à 18 ans, s'il n'a pas changé d'attitude, peut-il être expulsé et que fera t'on de lui si son pays d'origine ne veut pas le reprendre ?
5. Si des MNA ont le mal du pays, leur est-il proposé de rentrer dans leur famille ? (Concernant l'Afrique, je précise que si le mineur n'a plus ses parents, il y a la grande famille (frères, beaux-frères, cousins et j'en passe.)
6. Des MNA ont-ils des contacts réguliers avec leur famille ? Dans l'affirmative, est-ce que cela signifie qu'ils sont venus se faire offrir leur scolarité par les habitants de notre canton ?
7. Y a-t-il des MNA, notamment du Maghreb, qui rentrent au pays lors de vacances ?
8. Le Conseil d'Etat est-il d'avis que les enfants devraient être prioritairement élevés par leurs parents ?
9. Dans l'affirmative, comment le Conseil d'Etat favorise-t-il le retour des MNA dans leurs familles ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Deillon Fabien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :